

# Gabriel Matzneff et la meute des faux-culs

*L'analyse d'Anne-Marie Le Pourhiet, professeur de droit public*

par **Anne-Marie Le Pourhiet** - 18 février 2020



Vanessa Springora © Jean-François PAGA/ Opale via Leemage

---

**Le livre de Vanessa Springora a provoqué un tonnerre de réactions outragées. Au mépris de la justice, le gouvernement a décidé d'appliquer rétroactivement la loi contre Gabriel Matzneff. Si nos élites vengeresses s'acharnent sur cet ancien pervers notoire désormais octogénaire, elles sont loin d'avoir renoncé au relativisme sexuel.**

---

La publication récente d'un récit décrivant la liaison d'une adolescente avec un dandy germanopratin, qui passa sa vie littéraire et médiatique à faire l'apologie de la pédérastie, a déclenché des réactions unanimes de vierges outragées dans une élite politique et culturelle qui n'en est plus à une hypocrisie près. Cette éclatante tartufferie donne la mesure de la confusion morale et intellectuelle dans laquelle est tombée notre société au comportement moutonnier.

On voit soudain un gouvernement auquel on ne demandait rien ordonner une enquête du parquet contre un provocateur narcissique pour « *viols commis sur mineurs de moins de quinze ans au préjudice notamment de Vanessa Springora* » ! Ladite qualification, évidemment abusive puisque aucune violence, contrainte, menace ni surprise n'est repérable dans le récit publié, est uniquement destinée à étendre les investigations judiciaires à d'autres faits non prescrits potentiellement commis par l'intéressé en prorogeant au maximum le délai de prescription de l'action publique. Marlène Schiappa en rajoute une couche en saluant, dans un communiqué très officiel, le « *courage* » de l'accusatrice et en appelant les victimes et témoins de l'affaire à se rapprocher de la justice. Ceux qui croyaient, depuis la loi du 26 juillet 2013, que le garde des Sceaux ne pouvait plus donner d'instructions au parquet dans les affaires individuelles en sont pour leurs frais : la secrétaire d'État à la « *genritude* » intervient partout, y compris dans les affaires judiciaires en cours.

## Un consentement familial et sociétal

Sur le plan moral et psychique, l'on n'est guère étonné de découvrir que la « victime » avait rencontré Matzneff dans un dîner où sa mère l'avait amenée. Des parents sérieux s'abstiennent généralement d'emmener leurs enfants de 13 ans dans les dîners mondains, a fortiori lorsque y participe un pervers notoire. La mère de la « victime », pourtant convaincue des mœurs de l'intéressé, ne s'est pas non plus précipitée au commissariat pour défendre sa progéniture, tandis que l'auteur de ses jours, ayant manifestement renoncé au « patriarcat », n'a pas non plus songé à casser la belle gueule du séducteur narcissique. Dans le monde simple et sain de la « *décence commune* » chère à Orwell, n'importe quel père aurait mis le holà à une telle relation, mais le rappel à la loi par l'autorité paternelle a disparu avec celle-ci. Le progressisme a même fait récemment disparaître du Code civil la notion de « bon père de famille » tandis que la loi dite « bioéthique » achèvera bientôt de réduire le père à un fournisseur de sperme. Dans une autre affaire, l'on a aussi pu constater que laisser sa fillette de huit ans tourner dans un film archiglaucque et passer ses journées sans chaperon chez le réalisateur expose à des risques certains qu'il est fort hypocrite de déplorer lorsqu'ils se réalisent. Mais nous évoluons ici dans l'élite libérale-libertaire « moderne » pour laquelle, on le sait, toute norme sexuelle et familiale est réputée réactionnaire. L'on n'est pas légitime à prévenir ses enfants contre la drogue lorsque l'on a soi-même les narines blanches.

**À lire aussi: *Quand la pédophilie était un jeu d'enfants...***

C'est donc bien le consentement de la société elle-même à son propre délitement qu'il s'agit de constater. En décembre 1981, était débattue à l'Assemblée nationale récemment conquise par la gauche une proposition de loi dépenalisant les relations homosexuelles avec les mineurs de 15 à 18 ans. À cette époque, en effet, les relations hétérosexuelles étaient autorisées avec les mineurs de plus de 15 ans, mais les relations homosexuelles ne l'étaient qu'à partir de 18 ans. Cette différence d'âge était justifiée par la proportion importante d'amateurs d'éphèbes chez les homosexuels masculins – cette tendance notoire accompagnant de surcroît une puberté et donc une maturité plus tardive chez les garçons, expliquant aussi que l'âge nubile ne soit pas non plus le même pour les deux sexes. Il fallait donc, estimait-on dans le « monde d'avant », prémunir les adolescents contre des prédateurs particulièrement actifs qui auraient pu leur « imprimer » précocement un comportement qui n'était pas le premier choix de leurs géniteurs (leur « projet parental » comme on dit aujourd'hui).

Bien que le Conseil constitutionnel et la Cour européenne des droits de l'homme n'aient vu aucune atteinte au principe d'égalité dans cette légitime et raisonnable différenciation, Gisèle Halimi et Robert Badinter persistèrent durant les débats à vouloir mettre un terme à une « discrimination », qu'ils disaient contraire aux idées

socialistes, lesquelles rejetaient, selon eux, tout jugement moral en matière sexuelle. Robert Badinter indiquait d'ailleurs aux parlementaires que, dès son arrivée Place Vendôme, il avait adressé des instructions au parquet pour ne plus poursuivre l'éphébophilie. Le député Jean Foyer, ancien garde des Sceaux du général de Gaulle, avait pourtant pointé l'engrenage dans lequel s'engageait ainsi le législateur en révoquant tout aussi bien la réalité sociologique que la morale judéo-chrétienne et la morale laïque de Jules Ferry. Il pressentait que cette première brèche permissive serait suivie de bien d'autres, qui finiraient par déboussoler la société française. Les deux totems de nos sociétés étant constitués par la différence des sexes et celle des générations, il était prévisible qu'en bazardant l'une, on finisse par répudier la seconde... « cul par-dessus tête ». Une génération qui a pour mot d'ordre « jouir sans entraves » est assurée de produire quelques dérèglements dans la génération suivante.

## Encouragements à la déviance

Effectivement, le monde littéraire et artistique, notamment cinématographique et de la mode, s'est copieusement laissé aller au prosélytisme le plus dévoyé en faveur de la « fluidité » des sexes et des âges, et des « sexualités périphériques ». *Les Nuits fauves*, film vantant les relations sexuelles tous azimuts et non protégées d'un auteur qui racontait par le menu dans un livre ses escapades sur les plages caribéennes avec des gamins dont il affectionnait le léger duvet au-dessus des lèvres, fut abondamment césarisé. Il ne faisait pas bon non plus exprimer un quelconque malaise devant l'image suggestive du jeune garçon en costume marin de *Mort à Venise*. Tout esthète cultivé devait se prosterner devant tant de grâce. Les plateaux de télévision se régalaient des frasques vaticanesques de Roger Peyrefitte et des attirances juvéniles de Matzneff et consorts. Le cinéma et la chanson présentaient Gabrielle Russier non pas comme une prédatrice exerçant une quelconque emprise sur son élève mineur, mais comme la victime d'une société conservatrice et bornée, qui finit tristement par « mourir d'aimer ». La femme mûre qui séduit un adolescent sur lequel elle a autorité continue d'ailleurs aujourd'hui d'être présentée comme un modèle d'émancipation formidable par les féministes. Sont encore aujourd'hui récompensés et applaudis des films mettant en scène, par exemple, telle bourgeoise milanaise qui s'envoie en l'air avec le meilleur ami de son fils, tandis qu'elle découvre avec tendresse l'homosexualité de sa fille, ou tel ami d'un couple dont la fille vient capter le mari ou encore tel universitaire ravi de voir son fils mineur séduit par son assistant[1]. Philippe Muray avait déjà dressé, il y a vingt ans, un parfait tableau de l'instrument de propagande systématique qu'est devenu le cinéma français au service des « *désastreuses valeurs de notre temps* » au premier rang desquelles, justement, la destruction méthodique des normes de l'ancien monde et leur remplacement par l'injonction à la déviance et au relativisme[2].



*Mort à Venise, Luchino Visconti, 1971*

© Collection Christophel/ Warner Bros/ AFP

Le monde politique n'a pas été en reste. Le prosélytisme LGBT auprès des écoliers s'est même institutionnalisé au nom de la promotion de l'égalité et de la genritude, avec l'activisme commun des ministères de l'Éducation nationale et des Droits des femmes. L'on se souvient de la stupéfiante circulaire de Vincent Peillon demandant à ses recteurs de relayer « énergiquement » auprès des écoliers la sulfureuse « Ligne Azur » qui fournissait aux adolescentes un dictionnaire complet des pratiques saphistes et incitait les garçons à vaincre leurs inhibitions homosexuelles à l'aide de drogues, le propos étant accompagné de petits dessins montrant des jeunes garçons au lit avec une seringue sur la table de nuit ! Le Conseil d'État lui-même, constatant cette invitation flagrante de mineurs à la débauche, annula la circulaire sans que ledit ministre soit invité à remettre sa démission.

À lire aussi: ***Affaire Matzneff, un théâtre de la terreur et de l'absurde***

Même le pape s'est récemment rallié au relativisme sexuel ambiant dans un magistral et retentissant « *Qui suis-je pour juger ?* ». Si le successeur de saint Pierre lui-même ne veut plus faire le job représenté sur les murs de la chapelle Sixtine, on ne voit pas quelle norme pourrait encore tenir debout. Qu'on soit pédophile ou non, « on ira tous au paradis » !

## Une application rétroactive de la politique pénale

Sur le plan pénal, le revirement jurisprudentiel parfaitement opportuniste de nos dirigeants soulève un très grave problème. Les relations sexuelles consenties avec les mineurs de moins de 15 ans constituent depuis toujours un délit réprimé par la loi. Il n'en demeure pas moins que la politique pénale des gouvernements successifs a bel et bien consisté à considérer la pédérastie comme une tolérance et à ne pas poursuivre ses promoteurs et acteurs dès lors qu'aucune plainte n'était déposée, notamment par les parents. L'on assiste donc ici à une

application rétroactive, non pas de la loi mais de la politique pénale qui l'accompagne. Le gouvernement change son fusil d'épaule en décidant d'appliquer soudainement la loi à des actes antérieurement commis et connus de tous, y compris des parents, qu'il feignait d'ignorer jusqu'alors, en retenant de surcroît une qualification de viol manifestement erronée.

Cette rétroactivité judiciaire s'ajoute à une législation récente totalement arbitraire sur la prescription, que le Conseil constitutionnel n'a pas pu ni voulu censurer. Le législateur a, en effet, récemment rallongé de façon extravagante les délais de prescription dans tous les domaines, mais surtout en matière sexuelle où ils sont désormais, selon la qualification retenue, de vingt ou trente ans après la majorité de la victime. Cette extension délirante a été adoptée sous la dictée d'un lobby féministe revancharde qui aurait même voulu faire consacrer l'imprescriptibilité totale au nom d'une improbable « amnésie traumatique » inventée par des charlatans. Or, il se trouve que la loi Perben du 9 mars 2004 a consacré l'application immédiate des nouvelles lois de prescription aux infractions déjà commises, mais non encore prescrites, y compris lorsque le nouveau délai aggrave la situation de l'intéressé. Cette application rétroactive de la loi pénale plus sévère est contraire au principe de légalité des délits et des peines qui est fondamental dans un État de droit, mais que le Conseil constitutionnel n'a même pas daigné soulever.

Ajoutons enfin que le principe d'égalité des citoyens devant la loi subit aussi à nouveau un sacré coup de canif. Pourquoi le parquet n'ouvre-t-il d'enquête « que » sur le cas Matzneff alors que d'autres présumés coupables de mêmes actes, sont soigneusement épargnés ? Parce que Matzneff a eu le mauvais goût de s'intéresser aux filles autant qu'aux garçons ? Parce qu'il n'est pas classé parmi les écrivains progressistes ? Ou tout simplement parce que les autres coupables n'ont pas été publiquement dénoncés par un « consentant » ? Le principe affiché au fronton de notre Constitution – « *La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse* » – n'est définitivement plus qu'une formule creuse. Désormais, c'est selon qu'on est publiquement accusé ou non par une meute vengeresse que les jugements de cour varient.

Sur le plan éditorial enfin, la rétroactivité de la censure laisse également pantois. N'est-ce pas André Gide, le plus grand pédéraste compulsif de la littérature européenne, fondateur de la NRF et prix Nobel de littérature, qui fut l'un des piliers des éditions Gallimard ? Que fait-on de ses œuvres ? On les brûle ? On ferme la maison historiquement coupable d'une telle complaisance ?

Il ne vient à la bouche, devant cette absurde comédie, que le titre du film bien nommé de Patrice Leconte : *Ridicule*.



**Le consentement**

Price: **EUR 18,00**

★★★★★  
(178 customer reviews)

**26 used & new** available from **EUR 11,90**

**Article réservé aux abonnés**

**Retrouvez cet article dans le Magazine Causeur N°76 de  
Février 2020**

[> LIRE LE MAGAZINE](#)



## Anne-Marie Le Pourhiet

Juriste spécialiste de droit constitutionnel, professeur de droit public

Juriste spécialiste de droit constitutionnel, professeur de droit public à l'Université de Rennes I

[Lire la suite](#)

### CONTENUS SPONSORISES



**Sélection de croisières tout compris au départ**

Croisières | [Liens de recherche](#)



**Petit tour du monde des chiffres insolites dans la Fonction**

GMF

**Phyt's Sublim Eyes Soins Défatigant Yeux 15g**

SANTEDISCOUNT



**Pièces d'exception en or pur et en argent, à s'offrir ou**

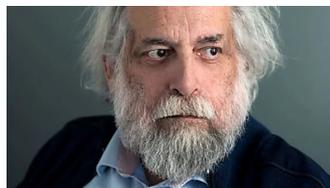
Monnaie de Paris

### A LIRE SUR CAUSEUR.FR



**Au procès de Rokhaya Diallo, accusations de**

Sophie Valles



**"La présence de deux hommes ne fait pas un père"**

Elisabeth Lévy



**Cette jeunesse qui n'a plus de héros...**

Jean-Paul Brighelli



**93: la non-mixité en marche**

Anne-Sophie Nogaret

RÉAGISSEZ À CET ARTICLE

---

Une tenue correcte est exigée. Soyez courtois et évitez le hors sujet.

Votre adresse e-mail ne sera jamais publiée ou partagée. Dans le cas contraire, [cliquez-ci et renseignez un nouveau pseudo](#).

[Notre charte de modération](#)